

Strasbourg, le 30 avril 2013

PC-GR-DD (2013) 2

**2<sup>e</sup> RÉUNION du  
GROUPE DE RÉDACTION AD HOC SUR LES DÉLINQUANTS DANGEREUX  
(PC-GR-DD)**

**24-26 avril 2013**

**Bureau du Conseil de l'Europe à Paris  
55, avenue Kléber  
Salle « Paris 1 »**

**RAPPORT SOMMAIRE**

**Document élaboré par la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit**

**BREF AVANT-PROPOS**

**Le PC-GR-DD :**

- a adopté l'ordre du jour ;
- a pris acte des informations communiquées par le Secrétariat ;
- s'est félicité du premier avant-projet de recommandation sur les délinquants dangereux, compte tenu notamment du délai très court dans lequel il a été élaboré ;
- a pris acte des observations formulées par le Bureau du CDPC relativement à l'avant-projet de recommandation sur les délinquants dangereux ;
- a examiné en détail le premier avant-projet de recommandation et notamment :
  - a étudié le champ d'application, la définition et les principes fondamentaux du projet de recommandation sur les délinquants dangereux ;
  - a décidé que cette recommandation ne s'appliquerait pas aux mineurs ni aux personnes atteintes d'un trouble mental qui ne relèvent pas de la responsabilité de l'administration pénitentiaire ;
  - a réfléchi à l'insertion dans le projet de recommandation d'une référence, d'une part, aux recommandations existantes du Conseil de l'Europe concernant les règles applicables en matière de probation et, d'autre part, aux Règles pénitentiaires européennes ;
  - a arrêté d'un commun accord la définition du traitement, de la détention préventive de sûreté et de la surveillance préventive ;
  - est convenu de développer encore certains thèmes dans l'exposé des motifs du projet de recommandation.
- a pris acte d'un exposé fait par la délégation de la Fédération de Russie au sujet du système de justice pénale en Russie ;
- a décidé d'examiner à l'occasion de sa prochaine réunion l'avant-projet d'exposé des motifs du projet de recommandation sur les délinquants dangereux.

1. Le groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD) a tenu sa deuxième réunion du 24 au 26 avril 2013 à Paris. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II au présent rapport.

#### **I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour est adopté (voir annexe I).

#### **III. Informations communiquées par le président et le Secrétariat**

3. M. Sławomir Buczman, président du groupe de rédaction ad hoc, souhaite la bienvenue à tous les participants et demande aux représentants qui n'ont pas assisté à la première réunion du groupe de se présenter.
4. Des remerciements particuliers sont adressés au représentant de l'Autriche, qui participe à la réunion sans défraiement de ses dépenses par le Conseil de l'Europe.
5. Le président salue aussi la présence des observateurs auprès du groupe de rédaction ad hoc, en particulier du représentant du CPT, M. James McManus, et du président du PC-CP, M. André Vallotton. Il souhaite aussi la bienvenue au représentant de *Penal Reform International*, M. John Podmore, qu'il remercie de participer à la réunion.
6. M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal, présente le mandat du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) qui prévoit notamment l'élaboration en 2013 d'un instrument juridique non contraignant relatif aux délinquants dangereux. Il rappelle aussi le mandat du PC-GR-DD, adopté par le Comité des Ministres le 21 novembre 2012, et en particulier les trois points sur lesquels devra porter l'instrument juridique non contraignant (l'évaluation des risques et des menaces, le traitement et les conditions de détention, et les mesures de prévention de la récidive).

#### **IV. Présentation de l'avant-projet de recommandation sur les délinquants dangereux**

7. Le PC-GR-DD :
  - prend acte de l'exposé fait par le président et l'expert scientifique relativement à l'avant-projet de recommandation sur les délinquants dangereux ;
  - prend dûment en compte les observations formulées par le Bureau du CDPC en ce qui concerne l'avant-projet d'instrument juridique non contraignant relatif aux délinquants dangereux ;
  - examine en détail chaque disposition de l'avant-projet de recommandation sur les délinquants dangereux ;
  - se met d'accord sur le champ d'application, les définitions et les principes fondamentaux de la future recommandation. Il envisage de s'intéresser essentiellement aux délinquants qui ont été condamnés pour des crimes sexuels très graves ou pour des crimes très graves avec violence contre une ou plusieurs personnes et qui présentent une forte probabilité de récidive ;
  - arrête d'un commun accord la définition du traitement, de la détention préventive de sûreté et de la surveillance préventive ;
  - décide que cette recommandation ne s'appliquera pas aux mineurs ni aux personnes atteintes d'un trouble mental qui ne relèvent pas de la responsabilité de l'administration pénitentiaire ;
  - réfléchit à l'évaluation des risques et des besoins ;
  - détermine les mesures que devront mettre sur pied les autorités compétentes dans le cadre de la surveillance préventive ;
  - élabore quelques règles relatives à la gestion des risques ;

- décide d'insérer dans le futur instrument juridique non contraignant une référence, d'une part, aux recommandations existantes du Conseil de l'Europe concernant les règles en matière de probation et, d'autre part, aux Règles pénitentiaires européennes ;
- discute de la nécessité de coordonner les actions de diverses administrations et se montre favorable à une coopération interinstitutions entre l'administration pénitentiaire, les agents des services de probation, les services sociaux et médicaux et les services répressifs.

8. A la lumière des discussions, les participants estiment que, dans le cadre de l'évaluation des risques, il convient de mettre en œuvre un projet approprié. Celui-ci devrait notamment comprendre des mesures de réadaptation et de restriction afin de réduire la probabilité de récidive à long terme, des mesures visant à aider l'intéressé à faire face à ses besoins personnels, des mesures à prendre en cas d'urgence pour réagir sans délai à certains signes, et des mécanismes permettant de réagir à des signes de changements positifs.

9. Le PC-GR-DD arrête d'un commun accord les différents titres et sous-titres de la future recommandation sur les délinquants dangereux.

## **VI. Divers**

10. M. Evgeny Gnedov, chef du Service opérationnel de l'Administration pénitentiaire fédérale de la Fédération de Russie, fait un exposé concernant le système de justice pénale en Russie en mettant notamment l'accent sur le système pénitentiaire et le traitement des délinquants dangereux.

11. Le PC-GR-DD décide de présenter à l'occasion de sa prochaine réunion, en tant que base de discussion, un avant-projet d'exposé des motifs du projet de recommandation.

12. La prochaine réunion du PC-GR-DD est prévue pour septembre 2013 (dates à confirmer).

## ANNEXE I

Strasbourg, 16 Avril 2013

PC-GR-DD (2013) OJ FR

### GRUPE DE REDACTION AD HOC SUR LES DELINQUANTS DANGEREUX (PC-GR-DD)

Paris, 24 Avril 2013, 9h30 - 26 Avril 2013, 13h

Bureau du Conseil de l'Europe à Paris  
55, avenue Kléber

Salle "Paris 1"

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

---

<b>1. OUVERTURE DE LA REUNION</b>	
<b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	PC-GR-DD(2013)OJFR
<b>3. INFORMATION PAR LE PRÉSIDENT ET LE SECRETARIAT</b>	
3.1 Rapport de la dernière réunion du PC-GR-DD	<a href="#">Rapport sommaire</a>
3.2 Mandat du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)	<a href="#">CDPC Mandat</a>
3.3 Mandat du Groupe de rédaction ad hoc sur les délinquants dangereux (PC-GR-DD)	<a href="#">Mandat PC-GR-DD</a> <a href="#">PC-GR-DD (2012)1</a> <a href="#">PC-GR-DD (2012)3</a>
<b>4. REDACTION DE LA RECOMMANDATION RELATIVE AUX DELINQUENTS DANGEREUX</b>	
4.1 Présentation par le Président du PC-GR-DD et l'expert scientifique du projet préliminaire de recommandation relative aux délinquants dangereux	<a href="#">PC-GR-DD (2013) 1</a>
4.2 Note du Bureau du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), 11-12 April 2013	<a href="#">PC-GR-DD (2013) 2</a> (en anglais)
4.3 Discussion	
<b>5. TRAVAUX PRECEDENTS SUR LES DES DELINQUANTS DANGEREUX AUX CONSEIL DE L'EUROPE</b>	
5.1 Recommandations et Resolutions	<a href="#">Résolution (62)2</a> <a href="#">N° R (82)17</a> <a href="#">Rec(2003)22</a> <a href="#">Rec(2003)23</a> <a href="#">Rec(2006)2</a> <a href="#">CM Rec (2010)1</a>

5.2 Rapport sur « La condamnation, la gestion et le traitement des délinquants  
« dangereux » par Nicola Padfield

[PC-CP \(2010\) 10  
rev 5](#)

5.3 Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

[Jurisprudence de la  
CEDH](#)

## **6. DIVERS**

6.1 Date et lieu de la prochaine réunion du PC-GR-DD

6.2 Autres questions éventuelles

## ANNEXE II

### LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DE PARTICIPANTS

#### **Members of PC-GR-DD / Membres du PC-GR-DD**

##### **Poland / Pologne**

Mr Sławomir Robert BUCZMA, **President /Président**  
Judge detached to the Ministry of Justice  
Criminal Law Department  
Ministry of Justice  
al. Ujazdowskie 11  
PL - 00-950 WARSAW

##### **Belgium/ Belgique**

Mr Werner VANHOUT  
Adviser-general / Conseiller-général  
Federale Overheidsdienst Justitie  
Service public fédéral Justice  
Directoraat-generaal EPI  
Direction générale EPI  
Psychosociale Dienst  
Service Psychosocial  
Willebroekkaai 33, 33 Quai de Willebroeck 1000 Brussel - Bruxelles

##### **Croatia / Croatie**

Ms Zvezdana SIMUNDIC – **apologized/excusée**  
Head of Unit for Follow-up on Implementation of Inmates' Rights  
Head Office of Prison System Directorate  
Ministry of Justice of the Republic of Croatia  
Ulica grada Vukovara 49, 10000 Zagreb

##### **Czech Republic / République Tchèque**

Mr Vaclav JIRICKA  
Psychologist  
00420 724 301 930  
Prison Service of the Czech Republic  
General Directorate  
Department of Psychology  
Soudni 1672/1a

##### **Denmark / Danemark**

Ms Kim Tobberup ANDERSEN  
Prison Governor

##### **Finland / Finlande**

Mr Kimmo HYPÉN  
Director  
Criminal Sanctions Agency, Region of Western Finland  
Assessment Centre

##### **France**

M. Olivier RABOT  
Adjoint au chef du Bureau de l'exécution des peines et des grâces

Direction des affaires criminelles et des grâces  
Ministère de la justice

**Germany / Allemagne**

Mr Michael SKIRL  
Justizvollzugsanstalt Werl  
Langenwiedenweg 46, 59457 Werl

**Greece / Grèce**

Mr Marinos SKANDAMIS  
PhD in Criminology  
General Secretary of Crime Policy, Ministry of Justice  
Transparency and Human Rights  
Kanari 28-30 St., PC 26222, Patras

**Italy / Italie**

Mr Federico FALZONE  
Director of the Office of High Security Prisoners of the Directorate general for Prisoners and their Treatment  
at the Penitentiary Administration Headquarters in Rome  
Largo Luigi Daga 2  
0164 Rome

**The Netherlands / Pays Bas**

Mr Jeroen Adriaan Maria DE JONG  
Deputy head legal affairs division / National Agency of Correctional Institutions  
Room Z 431  
Postbox 30132  
2500 GC The Hague

**Norway / Norvège**

Ms Anne-Li N. FERGUSON  
Senior Adviser  
National Institution Unit  
Norwegian Centre for Human Rights  
Faculty of Law  
University of Oslo  
P.O. Box 6706 St. Olavs plass, N-0130 OSLO

**Russian Federation / Fédération de Russie**

Mr Evgeny GNEDOV  
Head of the Operative Department  
Federal Penal Service of the Russian Federation  
Ministry of Justice of the Russian Federation  
119991, Moscow, Russia, Zhitnaya str., 14, GSP-I

Ms Maria NOVIKOVA  
Senior Inspector of the Department for International Cooperation and Protocol Events  
Federal Penal Service of the Russian Federation  
Ministry of Justice of the Russian Federation  
119991, Moscow, Russia, Zhitnaya str., 14, GSP-I

**Switzerland / Suisse**

Mme Regine SCHNEEBERGER GEORGESCU  
Co-responsable du service spécial  
(détenus présentant un danger particulier) du canton de Berne  
Section d'application des peines et mesures du canton de Berne

Eigerstrasse 73  
case postale 5076  
3001 Berne

**Turkey / Turquie**

Mr. Hakan UMUT  
Inspector Judge, Directorate General for Prisons and Detention Houses  
Ministry of Justice of the Republic of Turkey

**United Kingdom / Royaume Uni**

Ms Shelley SCOTT – **apologized/excusée**  
Shelly Scott  
Ground Floor, Grenadier House, 99-105 Horseferry Road  
London. SW1P 2DD

\* \* \*

**Scientific expert / expert scientifique**

Ms Louise Victoria JOHANSEN  
Faculty of Law, Copenhagen  
Sankt Annæ Plads 4  
1250 Copenhagen K.

**Consultants /consultants**

Prof. Dr. iur. Dr. med. Dr. h. c. mult. Carlos María ROMEO CASABONA  
Professor in Criminal Law  
UPV-EHU and Director of the Inter-University Chair in Law and the Human Genome  
University of Deusto and University of the Basque Country University of the Basque Country  
Avda. de las Universidades 24  
48007 Bilbao

Ms Yvonne GAILEY  
Chief Executive  
Risk Management Authority  
St James House  
25 St James Street  
Paisley  
PA3 2HQ  
United Kingdom

\* \* \*

**Other participants / Autres participants**

**Austria / Autriche**

Ms Martina KLEIN  
Legal Adviser  
Federal Ministry of Justice  
Museumstraße 7  
A-1070 Vienna

**European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) / Comité Européen pour la Prévention des Traitements Inhumains ou Dégradants (CPT)**

Dr James McMANUS  
Member of CPT elected in respect of UK  
Heathbank, Coupar Angus Road

BLAIRGOWRIE  
PH10 6JY  
Scotland  
United Kingdom

**Council for Penological Co-operation (PC-CP) /**  
*Conseil pour la Coopération Penologique(PC-CP)*

M André VALLOTTON, **Chair of the PC-CP/** Président du PC-CP  
Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires  
Département de la Sécurité et de l'Environnement  
Chef de projet  
Unité d'appui au Programme d'appui de la réforme du Système pénitentiaire  
Ministère de la Justice  
c/o DGAPR, rue du 11 Décembre 1960  
El Biar  
Alger

**Penal reform International**

Mr John PODMORE  
PRI Consultant  
PRI Headquarters  
60-62 Commercial Street  
London E1 6LT  
United Kingdom

**Secretariat GENERAL of the Council of Europe /**  
*secrétariat GÉNÉRAL du Conseil de l'Europe*

**Directorate General Human Rights and Rule of Law /**  
*Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit*

Mr Carlo CHIAROMONTE, Head of Criminal Law Division / *Chef de Division du Droit Pénal*

Mr Oscar ALARCÓN JIMÉNEZ, Co-Secretary of the CDPC, Secretary of PC-GR-DD / *Co-Secrétaire du CDPC, Secrétaire au PC-GR-DD*

**Interpreters / Interprètes**

Ms Shan BENSON  
Ms Jeanne DISDERO  
Ms Léa OUEDRAOGO